

## NOTICE D'INFORMATION SUR LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les lycéens **semi-pensionnaires**, deux **systèmes de tarifs au forfait et au ticket** sont **proposés à la rentrée 2022-2023**.

Vous trouverez sur **le site du Lycée la fiche d'inscription** à la cantine.

### Pour le tarif au ticket :

Le prix à l'unité des repas est déterminé pour chaque élève **en fonction du quotient familial fixé par la Région Ile de France**, fourni par les familles en début d'année scolaire. Sans le justificatif, le tarif maximum est appliqué,

Tranches	Votre quotient familial (QF)	Tarif par ticket
A	≤ 183 €	1.54 €
B	≤ 353 €	1.74 €
C	≤ 518 €	1.94 €
D	≤ 689 €	2.15 €
E	≤ 874 €	2.35 €
F	≤ 1078 €	2.56 €
G	≤ 1333 €	2.76 €
H	≤ 1689 €	3.07 €
I	≤ 2388 €	3.58 €
J	> 2388 €	4.09 €

La carte de cantine doit être créditée obligatoirement pour le passage aux selfs, payables par chèque à déposer au service intendance au moins 48h à l'avance, même délai pour le paiement en ligne. Ce crédit est valable pendant toute la scolarité de l'élève au Lycée Chaptal,

### Pour le forfait :

Une facture vous sera adressée en cours de trimestre, **le forfait est calculé en fonction du quotient familial fixé par la Région Ile de France**.

**Le tarif applicable ci-dessous est valable pour une année scolaire :**

### **TARIF FORFAIT UNIQUE DP 5 JOURS**

Tranches	Votre quotient familial (QF)	Tarif DP 5J 1 <sup>er</sup> trimestre	Tarif DP 5J 2 <sup>eme</sup> Trimestre	Tarif DP 5J 3 <sup>eme</sup> Trimestre	Tarif annuel
A	≤ 183 €	12.80	10.80	8.40	32.00
B	≤ 353 €	92.16	77.76	60.48	230.40
C	≤ 518 €	104.96	88.56	68.88	262.40
D	≤ 689 €	118.40	99.90	77.70	296.00
E	≤ 874 €	131.20	110.70	86.10	328.00
F	≤ 1078 €	144.64	122.04	94.92	361.60
G	≤ 1333 €	157.44	132.84	103.32	393.60
H	≤ 1689 €	177.28	149.58	116.34	443.20
I	≤ 2388 €	209.92	177.12	137.76	524.80
J	> 2388 €	242.56	204.66	159.18	606.40

**Inscription à la Demi-pension :**

Pour que l'inscription à la demi-pension soit effective, vous devez impérativement joindre à votre dossier d'inscription **l'attestation de restauration scolaire** (voir encadré ci-dessous) notifiant votre Quotient Familial **le jour de l'inscription**.

**A noter : les familles n'ayant pas fourni leur tarification au service intendance, se verront facturer le tarif de la tranche la plus élevée.**

**Modalités de Paiement : (valable pour toute l'année)**

Le paiement des frais de restauration et d'hébergement se fait trimestriellement, à réception de chaque avis par :

- Paiement sécurisé en ligne (site web, dans espace numérique du lycée, créer votre compte pour avoir les identifiants).
- Chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Chaptal
- Espèces

**Procédures d'obtention de l'attestation de restauration avec le Quotient familial:**

Pour bénéficier de ces tarifs vous devez **joindre impérativement à votre dossier d'inscription :**

***- Pour les familles allocataires de la CAF ILE DE FRANCE :***

Pour simplifier les démarches d'inscription à la restauration scolaire, vous avez reçu par voie postale un courrier conjoint de la Région et de la CAF accompagné de **l'attestation de restauration scolaire** indiquant votre Quotient Familial.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier vous pouvez télécharger l'attestation sur le site internet de la CAF.

***- Pour les familles non allocataires de la CAF :***

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF vous pouvez calculer votre quotient familial et éditer l'attestation de restauration scolaire sur le site [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) et joindre une copie des pièces justificatives.